



Mairie de Cahus

Le Bourg

46130 CAHUS

05 65 33 88 28

mairie.cahus@wanadoo.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 15 Mars 2019

Étaient présents : Catherine Albert, Jean-Michel Carlat, Jean-Marc Caron, Michèle Delcourt
Anne Ducastel, Jean-Claude Kelsch, Sophie Papon.

Étaient excusées : Claude Lavergne (Pouvoir à JC Kelsch)

Étaient absents : Pascale Faure, Jaime Fernandes, Yann Lefèvre.

Début de la séance : 18h30

◆ Approbation du compte administratif 2018 "COMMUNE" :

Pour ce qui concerne la Commune, Madame le Maire présente le compte administratif suivant :

	Fonctionnement		Investissement	
Report 2017 Excédent (+) ou Déficit (-)	119 828,88		-14 879,83	
Opérations 2018	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	353 660,88	377 843,77	144 197,61	202 486,78
Balance opérations 2018	24 182,89		58 289,17	
Résultat de clôture 2018 Excédent (+) ou Déficit (-)	144 011,77		43 409,34	
Résultat global 2018	187 421,11			
Solde réellement disponible à la fin de l'année 2018	187 421,11			

Après délibération, le Conseil Municipal adopte ce compte administratif (Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote).

Pour : 7 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Approbation du compte administratif 2018 "EAU" :**

Pour ce qui concerne le budget de l'eau, Madame le Maire présente le compte administratif suivant :

	Fonctionnement		Investissement	
Report 2017 Excédent (+) ou Déficit (-)			-33 129,11	
Opérations 2018	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	25 060,18	23 173,22	11 767,35	38 475,00
Balance opérations 2018	-1 886,96		26 707,65	
Résultat de clôture 2018 Excédent (+) ou Déficit (-)	-1 886,96		-6 421,46	
Résultat global 2018	-8 308,42			
Solde réellement disponible à la fin de l'année 2018	-8 308,42			

Le compte administratif de l'eau apparait déficitaire : Les travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne n'étant pas terminés en 2018, la subvention correspondante (environ 23 000 €uros) ne nous a pas été versée.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte ce compte administratif (Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote).

Pour : 7 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération affectation des résultats :**

Nous devons délibérer pour décider du report des résultats 2018 du compte administratif de la Commune ainsi que celui de l'eau au budget 2019.

Commune :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

Eau :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

Madame Sophie Papon quitte la séance.

◆ **Délibération concernant le transfert de la compétence AEP (eau potable) :**

La compétence 'Eau potable' doit être transférée à CAUVALDOR au 1^{er} janvier 2020. Toutefois les communes, par un vote de leur Conseil Municipal, ont la possibilité de reporter au plus tard ce transfert au 1^{er} janvier 2026. Le report du transfert ne peut-être que global (toutes les communes ou aucune). Pour que ce report soit effectif, il faut que 20 % des communes et représentant 25 % de la population totale de CAUVALDOR se prononce dans ce sens. Le résultat des délibérations des Conseils Municipaux doit être connu avant fin juin 2019.

Le Conseil Municipal de Cahus ne délibère pas et reporte sa prise de décision au Conseil du mois d'avril ou de Mai.

◆ **Délibération concernant le taux des taxes communales:**

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes communales (Taxe d'habitation, Foncier bâti et Foncier non bâti) pour l'année 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal délibère et vote :

Non-augmentation des taux en 2019 :

Pour	:	3 voix
Abstentions	:	3 voix
Contre	:	1 voix

Les taux en 2019 ne changeront pas et seront les suivants :

✓ Taxes d'habitation	:	12,06 %
✓ Foncier bâti	:	12,02 %
✓ Foncier non bâti	:	284,24 %

Compte tenu de l'augmentation probable des bases d'imposition (Services de l'Etat), il y aura malgré tout augmentation des impôts locaux.

◆ **Délibération concernant une demande de subvention du collège d'Orlinde :**

Un voyage en Italie est organisé par le collège de Bretenoux. Trois élèves de Cahus y participent. Le collège nous a demandé une participation destinée à alléger la part des familles. Madame le Maire propose d'allouer 50 €uros par élève soit un total de 150 €uros.

Pour : 7 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant une motion de soutien syndicat AGEDI :**

AGEDI est un syndicat qui met à disposition des collectivités locales tous les logiciels informatiques utiles à leur bonne gestion et leur apporte l'aide nécessaire. Le prix de l'adhésion est fonction du nombre d'habitants. Plus de 4500 collectivités sont adhérentes d'AGEDI. Les services de l'État (DGFIP) veulent taxer AGEDI de l'impôt sur les sociétés (IS), avec effet rétroactif. Cela conduirait, soit à la disparition rapide d'AGEDI, soit à une multiplication des coûts par cinq à dix pour les collectivités.

Madame le Maire propose le vote d'une motion s'opposant à l'application de l'impôt sur les sociétés à AGEDI.

Pour : 7 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'augmentation des loyers des logements municipaux :**

Madame le Maire propose que les loyers des logements municipaux soient augmentés du taux légal. Celui-ci est de 1,74 %.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour ou contre le principe d'une augmentation en 2019 :

Pour l'augmentation des loyers en 2019 : 6 voix.

Un conseiller ne prend pas part au vote.

◆ **Délibération concernant l'augmentation des prix de la cantine scolaire :**

En 2018, nous n'avons pas augmenté les prix de la cantine scolaire.

Après discussion, il est proposé d'augmenter de 0,10 €.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour l'augmentation des prix de la cantine scolaire en 2019 :

7 voix (unanimité des présents ou représentés).

Le prix du repas enfant passe à 3,40 € en 2019.

Le prix du repas adulte reste fixé à 5,60 € en 2019.

◆ **Délibération concernant l'augmentation des prix de l'eau :**

Les prix du mètre-cube n'a pas été augmenté en 2017 ni en 2018.

Après discussion, il est proposé une augmentation de 5 centimes par mètre-cube.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour l'augmentation : 7 voix (unanimité des présents ou représentés).

Le prix du mètre-cube passe de 0,85 à 0,90 €/ m³ (hors la taxe de l'Agence de l'Eau de 32 cts /m³).

Il est proposé de ne pas modifier le prix de l'abonnement (90 €).

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pas d'augmentation de l'abonnement : 7 voix (unanimité des présents ou représentés).

Le prix annuel de l'abonnement reste fixé à 90 €uros.

◆ **Délibération concernant l'augmentation des salaires des agents contractuels :**

Madame le Maire propose que les salaires des agents contractuels (Sylvie et Thierry) soient augmentés du taux de l'inflation 2018 (IPC = 1,85 %).

Le Conseil Municipal délibère et vote pour ou contre le principe d'une augmentation en 2019 :

Pour l'augmentation de la rémunération : 6 voix.

Un conseiller ne prend pas part au vote.

Fin de la séance : 21h15.